

CAF de l'Ain

des informations sur vos droits accessibles en permanence



Par INTERNET :

www.caf.fr

Version PC ou mobile



Par TELEPHONE :

0 810 25 01 10

0.06 €/min. + prix d'un appel

Pour faciliter l'information des familles sur les prestations familiales et les différentes aides d'action sociale, **deux services accessibles en permanence** sont mis à disposition par la Caf de l'Ain pour obtenir des informations générales et personnalisées sur votre dossier.

- Déclarer en ligne un changement de situation.
- Effectuer une demande de prestation.
- Faire une simulation des droits.
- Consulter vos droits et paiements.
- Obtenir une attestation de droits ou de quotient familial.
- Répondre rapidement à une demande d'informations de votre Caf.
- Connaître les conditions d'attribution des prestations familiales et des aides d'action sociale.
- Connaître la permanence d'accueil la plus proche de votre domicile.
- Prendre un rendez-vous pour un entretien personnalisé lors d'une situation difficile.

• 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

- Pour consulter votre dossier :
 - date et détail des paiements,
 - état de traitement de votre courrier,
 - demande d'une attestation de paiement.

• du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h30

- Pour contacter un conseiller, après avoir saisi votre numéro d'allocataire et votre mot de passe.

N'oubliez pas que pour consulter les renseignements personnalisés de votre dossier, il est nécessaire de vous munir de votre numéro allocataire et de votre mot de passe. Si vous ne l'avez plus, demandez-le depuis l'espace "mon compte" du caf.fr (en un clic sur le lien "mot de passe perdu" ou "numéro allocataire perdu").